**Procédure rapprochements bancaires**

Lors de la réception d’un relevé bancaire, il est indispensable de « rapprocher » celui-ci de la comptabilité.

Le rapprochement bancaire consiste à identifier les écarts éventuels entre le relevé bancaire et la comptabilité dans le triple but de :

* Déceler d’éventuelles erreurs de la banque pour en demander la correction (ex : frais prélevés à tort) ;
* Déceler d’éventuelles erreurs de la comptabilité pour les rectifier (inversion de chiffres, oubli d’une dépense, etc.) ;
* Connaître le montant de trésorerie réellement disponible pour régler les dépenses à venir.

**Tous les mois, à réception du relevé, et pour chaque banque**, M…… (fonction – *secrétaire/comptable*) effectue le rapprochement bancaire (cf. exemple ci-dessous) avec :

* Le relevé bancaire à contrôler ;
* Un extrait de la comptabilité couvrant la même période que le relevé bancaire (édition du grand livre du compte « 512000 – banque »)
* Le rapprochement bancaire de la période précédente (sa date doit correspondre au début de la période couverte par le relevé de banque).

M…… (fonction – *secrétaire/comptable*) effectue tous les mois, à partir du rapprochement bancaire de la période précédente, un contrôle de dénouement des écritures en rapprochement le mois précédent et justifie les mouvements non dénoués.

Le rapprochement bancaire est ensuite **contrôlé et signé** par M…… (fonction –*DAF/trésorier*).

